



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 5 février 2016

N° 642



Associations

Fonds de développement de la vie associative (2016)

Créé par le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011, le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) est destiné à contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers, pour les formations, au profit des bénévoles élus ou responsables d'activités.

Les objectifs visés sont de :

- Améliorer la compétence des bénévoles associatifs ;
- Augmenter significativement le bénévolat de longue durée ;
- Aider à la prise de responsabilité au sein des associations, notamment pour les jeunes qui s'engagent.

Dans la région, un partenariat de l'État avec le Conseil régional et Le Mouvement associatif des Pays de la Loire, au sein d'une commission régionale consultative (CRC), a permis de mettre en œuvre l'appel à initiatives du FDVA 2016.

Les priorités d'attribution sont celles des circulaires nationales et de la note régionale d'orientation, à savoir :

- Les actions se déroulant et concernant des zones de la politique de la ville et de revitalisation rurale.
- Les associations dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à deux ETP.
- Les actions tournées vers la promotion, la connaissance et/ou la diffusion des valeurs attachées à la citoyenneté et à la laïcité.
- Les actions de formation facilitant l'accès à la culture numérique.
- Les actions renouvelées, déposées en 2015 et présentant une argumentation circonstanciée.

Les modalités du FDVA 2016 sont détaillées dans les documents mis à disposition sur le site Internet de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) des Pays de la Loire et de Loire-Atlantique : <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article769>

Chaque structure souhaitant déposer une demande de subvention au titre du FDVA 2016 doit utiliser la démarche de droit commun, c'est-à-dire déposer son dossier par l'application d'e-subvention : ouverture d'un compte associatif numérique dans un premier temps ([guide ici](#) et lien au site Internet ci-contre) et demande de subvention par e-subvention dans un second temps ([guide ici](#)).

Les dépôts de dossier peuvent s'effectuer du lundi 22 février au lundi 14 mars, à 12 h.



<https://creation.mon.service-public.fr/creationasso/app/creation/saisieCreation>



Histoire et patrimoine

On ne se laissera plus conter...

Fin 2015, le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire s'est doté d'une nouvelle identité graphique. Les collections « Laissez-vous conter » ou « Raconte-moi » sont ainsi abandonnées pour de nouveaux documents de découverte et de promotion. Ceux-ci seront désormais présentés dans quatre collections :

- « Rendez-vous » : programmation ;
- « Parcours » : présentation générale d'une commune ;
- « Focus » : présentation thématique (un monument, une œuvre...) ;
- « Explorateurs » : activités éducatives pour le jeune public.

Les documents existants vont donc adopter une nouvelle présentation au fur et à mesure des rééditions. Tel est déjà le cas pour le dépliant *Laissez-vous conter les places de Hercé et de Cheverus à Mayenne*, dont une nouvelle version sera disponible en 2016 dans la collection « Focus ».



Source : *La Lettre du Pays Coëvrons-Mayenne* de février 2016.



À vos agendas

Le lundi 8 février, à Laval Le développement durable avec Synergies

Le lundi 8 février, de 18 h à 20 h, à la Maison de quartier Laval-Nord, 43 rue des Grands-Carrés, à Laval, le réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable – Synergies, organise une rencontre sur le thème : « 90 minutes pour positiver sur le développement durable ».

Introduction sur les éléments à retenir de la COP21 et les conséquences et apports pour les collectivités locales. Puis diverses interventions d'élus et d'une spécialiste (cf. *CÉAS-point-com* n° 639 du 15 janvier 2016).

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Inscription [ici](#).

Renseignements : synergies-reseau-collectivites@orange.fr

Le vendredi 4 mars, à Olivet Jeunes, Internet et mondes virtuels

Le vendredi 4 mars, à 20 h 30, au café du Garage, à Olivet, en partenariat avec l'association La Voix du garage, l'association Ça coule de source organise une conférence-débat avec Stéphane Blocquaux, docteur en Sciences de l'information et de la communication, sur le thème : Les jeunes, Internet et les mondes virtuels – quel impact identitaire ? Réservé aux adultes.



Stéphane Blocquaux

Le mardi 15 mars, à Mayenne Jeunes et Internet : entre amour, sexe et pixel

Le mardi 15 mars, à 20 h 30, salle polyvalente, rue Volney, à Mayenne, le Centre social Agitato, en partenariat avec Mayenne Communauté, organise une conférence-débat avec Stéphane Blocquaux et Renaud Hetier, sur le thème : Les jeunes et Internet : entre amour, sexe et pixel.

Entrée libre.



« La France n'a cessé de légiférer encore et encore au point de compter désormais quelque 22 500 articles de loi, 138 000 articles de décret et des dizaines de milliers d'autres textes réglementaires répartis dans plus de 60 codes. Une "loi-bésité" qui nous coûterait presque 4 points de PIB, selon l'OCDE, et qui pénaliserait principalement les collectivités qui ont vu, en dix ans, changer 55 % des textes les concernant ! Et si aujourd'hui les maires de France fulminent et réclament la fin de cette logorrhée réglementaire, c'est parce qu'en 2013, l'impact financier des nouvelles normes sur les collectivités a pesé 1,6 milliard d'euros. »

Anne Lavaud, directrice des rédactions, « L'esprit des lois » (éditorial), *La Gazette des communes, des départements, des régions* du 15 juin 2015.